



AVIS D'EXAMEN

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine ouvre, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan au titre de l'année 2023,

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Catégorie C - Femme / Homme

Conditions d'inscription	Date des épreuves	Période d'inscription
<p>Examen professionnel ouvert aux adjoints administratifs territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif ET comptant au moins 3 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération (C1), ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p> <p>Toutefois, en application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, « les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel, au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ».</p> <p>Ainsi, pour cette session 2023, les candidats doivent remplir les conditions d'inscription susvisées au 31 décembre 2024.</p> <p>Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions, fixée le 8 décembre 2022.</p>	<p>Epreuve écrite le <u>16 mars 2023</u></p> <p>En Ille-et-Vilaine (35) (lieu à définir selon le nombre de candidats à convoquer)</p> <p>L'épreuve orale aura lieu courant du deuxième trimestre 2023 au siège du CDG 35 à Thorigné-Fouillard (35).</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure de l'examen, et sur la note de cadrage, disponible sur le site internet du CDG 35.</p>	<p><u>Pré-inscription en ligne</u></p> <p>du 25 octobre au 30 novembre 2022, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>Une préinscription en ligne à l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2023, sera ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine : www.cdg35.fr - par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat.</p> <p><u>Validation en ligne de l'inscription</u></p> <p>du 25 octobre au 8 décembre 2022, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé en ligne son inscription, à partir de son espace candidat.</p> <p>En l'absence de cette validation en ligne de son inscription dans les délais (soit au plus tard le 8 décembre 2022, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.</p> <p>Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.</p>